

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 7 octobre 2025 à 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES PRÉSENTS :	Jean-Pierre Ouellet	Maire
	Michael Marmen	Directeur général
	Serge Dionne	Directeur général adjoint
	Jessica Raymond	Greffière

CONSEILLERS PRÉSENTS :		
Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Réginald Nadeau	Michel J. Morin

Présences dans la salle : 6.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Tous les membres du Conseil sont présents. Le quorum est constaté.



3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2025-10-07 (1)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. DOSSIERS MUNICIPAUX

FINANCES

- a) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Résolution n° 2025-10-07 (2)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de Haut-Madawaska (2023) d'un montant de 537 000 \$ servant aux services et à des périodes maximales énumérés ci-dessous selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick :

Fonds de fonctionnement général

- ⇒ 22 000 \$ servant aux services récréatifs et culturels pour une période maximale de 15 ans, correspondant à l'Ordre ministériel n° 22-0051 daté du 13 juin 2022 ;
- ⇒ 46 000 \$ servant aux services relatifs aux transports pour une période maximale de 15 ans, correspondant à l'Ordre ministériel n° 24-0065 daté du 15 octobre 2024 ;

- ⇒ 27 000 \$ servant aux services de protection pour une période maximale de 15 ans, correspondant à l'Ordre ministériel n° 25-0046 daté du 18 juin 2025 ;

Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées

- ⇒ 100 000 \$ servant aux services d'eau pour une période maximale de 30 ans, correspondant à l'Ordre ministériel n° 23-0039 daté du 12 juin 2023 ;
- ⇒ 312 000 \$ servant aux services d'eau pour une période maximale de 30 ans, correspondant à l'Ordre ministériel n° 24-0024 daté du 11 mars 2024 ;
- ⇒ 30 000 \$ servant aux services d'eau pour une période maximale de 15 ans, correspondant à l'Ordre ministériel n° 24-0065 daté du 15 octobre 2024.

Il est également résolu que le gouvernement local de Haut-Madawaska (2023) convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

b) Transfert d'un montant de 198 321 \$ (Fonds de fonctionnement général)

Résolution n° 2025-10-07 (3)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska transfère un montant de 198 321 \$

- ⇒ du *Fonds de fonctionnement général*
au *Fonds de réserve d'immobilisations du général*.

Motion adoptée.

- c) Transfert d'un montant de 33 263 \$ (Fonds de fonctionnement du service d'eau et d'évacuation des eaux usées)

Résolution n° 2025-10-07 (4)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska transfère un montant de 33 263 \$

⇒ du *Fonds de fonctionnement du service d'eau et d'évacuation des eaux usées*

au *Fonds de réserve de fonctionnement du service d'eau et d'évacuation des eaux usées.*

Motion adoptée.

LÉGISLATIF

- d) 3^e lecture et adoption de l'Arrêté n° 2025-08 – Arrêté portant sur la division en quartiers et la composition du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2025-10-07 (5)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

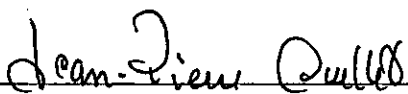
Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture de l'Arrêté n° 2025-08 – Arrêté portant sur la division en quartiers et la composition du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

6. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le conseiller Ronald Cormier à 19 h 06.


Jean-Pierre Ouellet,
Maire


Jessica Raymond,
Greffière

